

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DGRI 21 Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2018.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de confirmer l'adhésion à plusieurs réseaux internationaux de villes et de verser la cotisation correspondante au titre de 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris aux réseaux suivants :

- Association Française des Conseils, Communes et Régions d'Europe – 20 000 €
- Association Internationale des Maires Francophones – 45 000 €
- Cités Unies France (CUF) – 12 407 €
- Eurocities – 15 000 €
- International Cities of Refugee Network (ICORN) – 2 300 €
- CGLU Commission Culture – 8 000 €

Article 2 : Les cotisations annuelles correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO